

## Formation Référent en ergonomie des postes de travail :

Exploiter pleinement son rôle d'élus CSE au sein d'une commission CSSCT

Obligations : Art.R4541-5 et 6 du code du travail : « l'employeur organise les postes de travail de manière à réduire les risques ».

**Mots clés** Culture SST, Plan d'action, Audit ergonomique, Application terrain

### Objectifs :

- Maîtriser les fondamentaux de l'ergonomie des postes de travail dans toutes ses composantes,
- Maîtriser les différents outils d'analyse ergonomique des postes de travail,
- Savoir mettre en place suivre et mesurer des actions correctives

### Programme (adaptable à vos besoins) :

- Journée 1 : définitions, outils, prévention des TMS, des RPS et fondamentaux de l'ergonomie des postes de travail
- Travail intersession n°1 : recherche d'une situation de travail et prise d'informations.
- Journée numéro 2 : Analyse des données, prises d'informations complémentaires, synthèse
- Travail intersession n°2 : Présentation des travaux aux utilisateurs et feed back.
- Journée N°3 : Formalisation d'un recueil, sélection des préconisations.
- Suivi par visio-conférence à distance et accompagnement.

### Outils pédagogiques :

- Apports, échanges de pratiques, co-construction de programmes, mises en situations pratiques.



**Prérequis stagiaires :** Membres élus de CSE, membres de commission CSSCT

**Modalités d'évaluation :** Evaluation formative durant l'ensemble des situations de mise en pratique et lors du suivi à froid.

**Organisation :** Mode présentiel

**Durée :** 3 Journées présentiels non consécutives

**Formateur :** Kinésithérapeute/ergonome certifié

4 à 8 stagiaires /session

**Publics cibles :** Tous les personnels exposés concernés

*Tarif : A partir de 3600€ HT / groupe*